



----- DU 1er AU 8 DÉCEMBRE 2022 -----

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE

Forestiers - Sapeurs

Conseil

Départemental 34

« Les enfants gâtés » ; C'est comme ça que certains de nos cadres résument parfois, les « conquis sociaux » des Forestiers-Sapeurs !

Malgré un manque de considération de la part de notre direction que nous déplorons depuis tant d'années, cet été encore, nous Forestiers-Sapeurs, les sentinelles du Feu du Conseil Départemental de l'Hérault avons travaillé sans relâche pour préserver les massifs Héraultais, comme nous le faisons d'ailleurs depuis toujours ! Nous jouons un rôle indispensable hiver comme été dans la gestion et la préservation des Massifs Héraultais.

Le dernier remerciement pour notre professionnalisme et notre engagement pour le service public date du printemps dernier :

- Moins 10 jours de Congés (Accord 1607 h)
- Aucune prise en compte de nos spécificités métier dans le RIFSEEP

Aussi, les attaques incessantes portées sur notre métier ne font qu'accroître le sentiment d'une mise à mort programmée de notre corps :

- Management de la division

- Manque de reconnaissance financière

- Baisse des effectifs

- Recherche permanente d'économies sur notre dos

- Dégradation des conditions de travail

Soyons à l'offensive et surtout ne soyons pas résigné.. Battons nous !

Nous connaissons le caractère indispensable de nos missions. Les aléas climatiques grandissants et la hausse des températures nous mettront toujours plus à contribution !

Plus que jamais, ce service d'utilité publique doit être renforcé en moyens humain et financier.

Les élections professionnelles du 1er au 8 décembre 2022 doivent recueillir la plus large mobilisation possible des agents-es du service Forestiers-sapeurs du PMO, pour permettre d'avoir une CGT forte, afin de lutter contre ces mesures régressives, destructrices d'emplois publics, de détériorations des conditions de travail... Faisons connaître et partageons nos revendications !



FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX,

VOTEZ CGT !

DU 1er AU 8 DÉCEMBRE 2022

En choisissant de voter pour les listes CGT aux élections professionnelles du 1er au 8 décembre, faisons résonner plus fort notre voix et nos revendications.

Revendications spécifiques pour les Forestiers-Sapeurs :

- **Création d'une prime métier de 150€ mensuelle**, pour une véritable reconnaissance de nos missions et nos spécificités métier;
- **Embauche d'effectifs statutaires supplémentaire**, en lien avec la situation climatique ;
- **Octroi de 12 jours de repos supplémentaire sur le compte de la pénibilité**, pour compenser les pertes subies par l'accord signé sur les 1607 h;
- **La retraite à 60 ans**, par la mise prise en compte de la pénibilité « canicule » due au réchauffement climatique, soit 1 an gagné tous les 5 ans travaillés;

Revendications pour l'ensemble des agents du Conseil Départemental de l'Hérault :

- **Augmentation des traitements/salaires** par le dégel du point d'indice, avec le minimum de rémunération à 2000 euros brut ;
- **Abrogation de la loi de transformation de la fonction publique**, des 1607h et instauration du temps de travail à 32h00 ;
- **Création d'emplois statutaires** et titularisation des agents contractuels en CDD ;
- **Retraite à 60 ans maximum** avec une pension d'au moins 75 % du traitement/salaire brut des 6 derniers mois ;
- **Mise en œuvre de l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes ;
- **Abrogation du jour de carence** ;
- **Intégration des primes** dans le traitement indiciaire (RIFSEEP et autres) ;

- **Doublement du traitement/salaire** entre le début et la fin de carrière ;
- **10% du temps de travail** consacrés à la formation professionnelle ;
- **Financement du CNFPT à 3%** ;
- **Création d'un Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC)**, ce qui permettrait par exemple d'obtenir des tickets restaurant pour tous ;
- **100% de ratio promu-promouvable au LDG** garantissant un meilleur déroulement de carrière. Ce ratio à 100 % permettrait que les personnels puissent être promus dès qu'ils remplissent les critères statutaires ;
- **Reconnaissance de toutes les heures effectuées** par la récupération ou le paiement des heures supplémentaires (Majoration) ;
- **Valoriser la demande de temps partiels sur autorisation**, garant de la qualité de vie au travail ;
- **Augmentation des participations employeur** sur les contrats santé et prévoyance, les chèques vacances, chèques emploi services, l'aide à la restauration, les abonnements transports, la garde enfant de moins de 3 ans, la subvention séjour famille, l'allocation parent d'enfant handicapé.

Votre voix compte : voter CGT, c'est revendiquer, lutter, gagner !

Voter CGT, c'est préserver notre vision du service public !



Le nombre de Forestiers-Sapeurs dans notre collectivité a baissé ces dernières années alors que les catastrophes climatiques nous mettent toujours plus à contribution d'année en année. Cette dynamique régressive que nous subissons doit s'inverser pour le bien des populations et pour améliorer nos conditions de travail.

La CGT peut conquérir de nouveaux droits pour les Forestiers-Sapeurs avec la détermination de toutes et tous ! C'est pour cela que nous, syndiqués.ees CGT Forsap, appelons, ceux qui ne l'ont pas encore fait, à nous rejoindre et à voter CGT du 1er au 8 décembre ! »

Les Forestiers-Sapeurs CGT du Conseil Départemental de l'Hérault



FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX,

VOTEZ CGT !

DU 1er AU 8 DÉCEMBRE 2022

Suivez-nous !

cgt@herault.fr

www.cd34.reference-syndicale.fr/



[cgtcd34](https://www.facebook.com/cgtcd34)



[CGTCD34](https://www.youtube.com/channel/UCGTC34)

